De : XXXXXXXX
Envoyé : jeudi 14 mars 2024 22:16
À : enquete.publique.PLUIFP
Objet : Elaboration du PLUI Forets du Perche

Cher Monsieur,

Nous sommes un collectif d'habitants de la rue des Bruyères à la Ferté-Vidame. Certains d'entre nous sont venus vous rencontrer lors de vos permanences à la mairie de la Ferté-Vidame au sujet de la zone à urbaniser AUH dite « Pipe Souris », secteur 1 et 2.
Comme nous vous l'avons évoqué de vive voix, nous ne comprenons pas la volonté de la Communauté de Communes d'urbaniser cette zone de quiétude et d'intérêt écologique dans son projet de PLUI.
Nous avons recensé ci-dessous les arguments qui nous semblent les plus pertinents à retenir :

La zone Pipe Souris est à proximité immédiate de ZNIEFF de type I et II et de zone Natura 2000. Les deux prairies menacées par l'urbanisation font face directement aux bassins de Mousseuses pour l'une et face à l'orée de la forêt de la Ferté-Vidame pour l'autre.
Dans les deux cas, la biodiversité y est immense par la présence de haies bocagères pour la prairie de 2,4 ha ainsi qu'un ancien fossé de drainage, véritable réservoir de vie pour la petite faune en cas de fortes chaleurs et de sécheresse et de plantations d'essences diverses pour celle de 0,54ha.

Ces deux espaces se trouvent en continuité directe de la trame bleue et verte en proximité de zones humides et représente de véritables corridors écologiques : vous y trouverez des familles de salamandres tachetées qui passent de la forêt de la Ferté-Vidame vers la prairie, de nombreuses espèces d'oiseaux trouvent leur habitat dans les deux haies bocagères au centre de la plus grande prairie et bordant la rue des Bruyères, ainsi que la présence de nombreuses chauve-souris qui s'y rendent pour y trouver un garde-manger.

Nous pensons que le projet d'urbanisation serait désastreux pour ces zones de « respiration » et pour cette biodiversité qui s'est développée notamment car le passage de véhicules reste modéré. Si de nouvelles habitations venaient à être construite, le nombre de véhicules passant dans cette zone viendrait à croître considérablement et menacerait directement ces espaces naturels ouverts. Nous notons également que le projet de PLUI ne prévoit pas de compensation possible pour ces zones dans le cadre du principe « Eviter, réduire, compenser » (ERC). Nous ne voyons pas non plus d'études, d'inventaires ou d'analyses écologiques qui permettraient d'évaluer l'impact d'une urbanisation de cette zone pour les 2 secteurs.

Nous ajoutons aussi qu'aucun échéancier prévisionnel n'est mis en place dans le projet de PLUI.

Enfin, nous ne comprenons pas pourquoi la Communauté de Communes souhaite étendre l'urbanisation au hameau des Bruyères, dans le secteur Pipe Souris, en mangeant de l'espace naturels, excentré du centre-bourg et qui aurait donc pour conséquence directe une augmentation considérable du nombre de véhicules. Le principe aujourd'hui dans les projets pour les communes n'est-il pas plutôt de lutter contre la vacance des logements qui dégrade les centres-bourg et de réduire les déplacements motorisés ?
Ce projet semble s'inscrire en total opposition avec les directives de l'autorité environnementale.
Et sur le besoin en logements, nous ne comprenons pas non plus les chiffres de croissance démographique avancés par la CdC qui justifieraient ce besoin et qui ne correspondent pas aux données de l'INSEE.

En résumé, nous nous demandons pourquoi la communauté de commune maintient un projet de PLUI qui vise à urbaniser des zones de biodiversité, de respiration et de continuité écologique en périphérie de village, alors que dans le même temps le centre-bourg se vide de sa population et que les logements vacants augmentent. Ce projet de PLUI nous paraît aller à l'encontre des enjeux environnementaux et ne semble pas les prendre en compte.

Nous vous remercions de votre attention et de votre écoute,

Avec nos plus sincères salutations,

Les habitants de la rue des Bruyères à la Ferté-Vidame